





Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème Action n° 1.3 : Lancer des appels à projets en lien avec les secteurs et les technologies porteurs Niveau de ☐ Haute ☐ Moyenne ☐ Basse priorité Innover par et avec le numérique Axes ■ Engager le développement régional de la filière numérique stratégiques ciblés Accompagner la transition numérique de l'économie calédonienne Présentation ■ Procédure intermédiaire entre la subvention et l'appel d'offres, l'appel à projets (AAP) permet à la puissance publique de solliciter le secteur privée pour répondre à des objectifs de politiques publiques. Il est notamment l'un des outils des politiques d'aide au développement Par rapport à la commande publique classique, l'appel à projets offre une liberté d'initiative plus Constat importante aux candidats, propice au développement de projets innovants et à l'émergence de jeunes Les AAP sont ainsi une opportunité pour le développement de la filière numérique calédonienne et de son écosystème. Favoriser et soutenir le développement de projets numériques innovants et la création de jeunes pousses dans les domaines d'applications prioritaires (environnement, mines, télécom, énergie, transport, tourisme) et les technologies (IOT, géomatique, Big Data / Open data et logiciel) à fort potentiel pour la Objectifs Nouvelle-Calédonie opérationnels Détecter les jeunes pousses et porteurs de projets innovants dans le domaine du numérique Inciter les entrepreneurs étrangers du domaine à créer des jeunes pousses en Nouvelle-Calédonie Encourager la transition numérique des entreprises calédoniennes L'appel à projets est une modalité particulière d'attribution d'une subvention par une collectivité. A la différence d'une subvention traditionnelle, l'initiative est prise par la puissance publique et les projets présentés par les candidats sont en concurrence. Ainsi, cette action consiste en la mise en place de plusieurs AAP par les collectivités calédoniennes Les sujets des AAP seront définis en amont par les acteurs publics concernés. Ils devront être en lien avec les technologies et/ou domaines d'application phares de la Nouvelle-Calédonie Les entreprises ciblées sont de préférence des jeunes pousses calédoniennes, afin de favoriser l'émergence de nouvelles structures. Toutefois, les AAP peuvent s'adresser aux autres entreprises de la filière numérique de la Nouvelle-Calédonie et de son écosystème. De même, il peut être intéressant de lancer des AAP qui valorisent des collaborations avec les acteurs de la R&D, comme les laboratoires de recherche l'action Les principaux critères d'éligibilité pourraient porter sur le caractère innovant du projet, son potentiel

Description de

- d'export et son impact sur la transition numérique de la Nouvelle-Calédonie
- Dans certains cas, les lauréats pourront bénéficier de services d'accompagnement et d'un hébergement au sein de structures dédiées pour mener à bien leur projet (voir fiches actions 1.1 et 1.2)
- La communication autour de ces appels à projets peut avoir une portée internationale en fonction des sujets et objectifs fixés
- Les montants des aides pourront aller jusqu'à 50% du coût du projet. Ils seront dégressifs en fonction de la des tailles des porteurs de projet. 5 à 10 projets par an sont envisagés







Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème Action n° 1.3 : Lancer des appels à projets en lien avec les secteurs et les technologies porteurs

Action n° 1.3 : Lancer des appels à projets en lien avec les secteurs et les technologies porteurs			
	Relais de communication en NC :		
Communication et animation	 La communication du dispositif sera principalement assurée par le gouvernement de la Nouvelle- Calédonie et les collectivités concernées, relayée par l'ensemble des structures impliquées dans le développement économique local (CCI, CAM, etc.) 		
	Associations : ONNC, grappes d'entreprises, ACTIC et associations patronales		
	Relais de communication hors NC :		
	Réseaux French Tech en France Métropolitaine		
	Autres réseaux partenaires		
	Supports de communication :		
	Réseaux sociaux (FB, twitter, etc.)		
	Portail/site web dédié à la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et son écosystème		
Cibles de l'action	■ Jeunes pousses		
	Porteurs de projets innovants		
Portée géographique de l'action	■ En Nouvelle-Calédonie et à l'internationale		
Caractère International de l'action	■ En fonction des sujets et objectifs fixés par les appels à projets		
	Organisation et conduite du projet		
Gouvernance et pilotage de	Maîtrise d'ouvrage : chaque administration concernée		
l'action	Maître d'œuvre : chaque administration concernée		
	■ Collectivités concernées		
Partenaires tiers	 Collectivités concernées Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2) 		
Partenaires tiers			
	■ Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2)		
tiers Autres éléments de	 Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2) Associations : OPEN NC, ONNC, Actic 		
Autres éléments de gouvernance	 Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2) Associations : OPEN NC, ONNC, Actic A définir pour chaque appel à projets 		
Autres éléments de gouvernance Descriptif des Ressources	 Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2) Associations: OPEN NC, ONNC, Actic A définir pour chaque appel à projets En investissement: 		
Autres éléments de gouvernance Descriptif des	 Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2) Associations: OPEN NC, ONNC, Actic A définir pour chaque appel à projets En investissement: Dotation annuelle (jusqu'à 50% des projets) 		
Autres éléments de gouvernance Descriptif des Ressources	 Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2) Associations : OPEN NC, ONNC, Actic A définir pour chaque appel à projets En investissement : Dotation annuelle (jusqu'à 50% des projets) En fonctionnement : 		
Autres éléments de gouvernance Descriptif des Ressources	 Structure d'accompagnement (voir fiche action 1.2) Associations : OPEN NC, ONNC, Actic A définir pour chaque appel à projets En investissement : Dotation annuelle (jusqu'à 50% des projets) En fonctionnement : Temps homme pour le montage des AAP et l'instruction des dossiers 		







Développement de la filière numérique en Nouvelle-Calédonie et de son écosystème **Action n° 1.3 : Lancer des appels à projets en lien avec les secteurs et les technologies porteurs **Cette action pourrait être liée à la mise en place de dispositifs de type French Tech Tickets en Nouvelle-Calédonie **Bas** **Peu de jeunes pousses sont identifiées en NC dans le domaine du numérique. Certains projets innovants pourraient être portés par des sociétés déjà établies, ce qui n'est pas la cible prioritaire de cette action **FCS 1 : Choix des sujets des AAP** **FCS 2 : Association à des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement des porteurs de projet **FCS 3 : Partenariats avec des entreprises et laboratoires de recherche**

Evaluation du projet				
	40 jours par an pour le montage des AAP et pour l'instruction des dossiers de candidature			
Coût en investissement (MXPF) (hors charges internes)	■ 25 000 000 XPF pour le financement de 5 à 10 projets par an, soit 0,21M€			
Coût en fonctionnement (MXPF)	■ 1,0 MXPF de communication par an, soit 8 400€			
Mode de financement	Il est prévu un soutien public de 30 à 50% du coût des projets en fonction de la taille des entreprises : 50% pour les TPE, 40% pour les PME et les laboratoires et 30% pour les autres entreprises			
Délai de réalisation	■ Environ 6 mois de la conception de l'AAP jusqu'à la sélection des lauréats			
de l'action (mois)	4 mois de réalisation pour les projets sélectionnés			
Calendrier et fréquence de l'action	L'action est à conduire au cours de l'année 2020			
Valeur	■ Création de sociétés et d'emplois			
ajoutée économique	Développement de niches (technologies et domaines d'applications)			
de l'action	Renforcement des collaborations locales et internationales			
Critères d'évaluation de l'action	Nombre de projets présentés			
	■ Nombre de projets lauréats			
	Nombre de partenariats internationaux			
	 Nombre d'emplois créés en local sur la base des projets soutenus 			







Esquisse du plan d'exécution de l'action

Pour un appel à projets lancé par an :

- Cadrage et lancement de l'AAP (concertation avec les partenaires, rédaction du cahier des charges, publication/communication) : 2 mois
- Réalisation des dossiers de candidature par les porteurs de projet : 2 mois
- Instruction des dossiers jusqu'au choix des lauréats : 2 mois
- Réalisation des projets : 4 mois